

“Trame verte et bleue urbaine et périurbaine”

- Expérimentation et observation des pratiques -

- RETOUR D'EXPERIENCE -

02/18

SCHÉMA DE SECTEUR DE LA CÔTIÈRE RHODANIENNE - 2012-2015

Dans le cadre d'une politique volontariste de préservation de la biodiversité, le SCOT des Rives du Rhône a mis en place des actions en faveur de l'environnement, dont un schéma de secteur sur une partie de son périmètre incluant une déclinaison fine du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Contexte

Le SCoT est un document d'urbanisme permettant d'élaborer à la fois une stratégie urbanistique sur les 20 ans à venir et de porter des actions sur son territoire. Le SCoT des Rives du Rhône est applicable depuis mars 2012 et a établi la biodiversité comme un élément « pilier » du projet.

Cette volonté a été impulsée initialement par une réflexion « trame verte » des 11 SCoT de Rhône-Alpes dans le cadre de l'inter-SCoT, réflexion qui a abouti à la mise en place d'objectifs communs tels que l'identification de périmètres de protection et d'intervention pour préserver l'agriculture périurbaine et le maintien des principaux corridors écologiques.

Le schéma de secteur de la côte rhodanienne, localisé en rive droite du Rhône, est issu de cette volonté et précise ainsi les objectifs du SCoT sur des secteurs à enjeux agricoles, environnementaux et paysagers particulièrement forts.

Sur le département de l'Ardèche, celui-ci concerne 4 communes : Andance, Champagne, Peyraud et Saint-Etienne-de-Valoux.

Spécificités du territoire

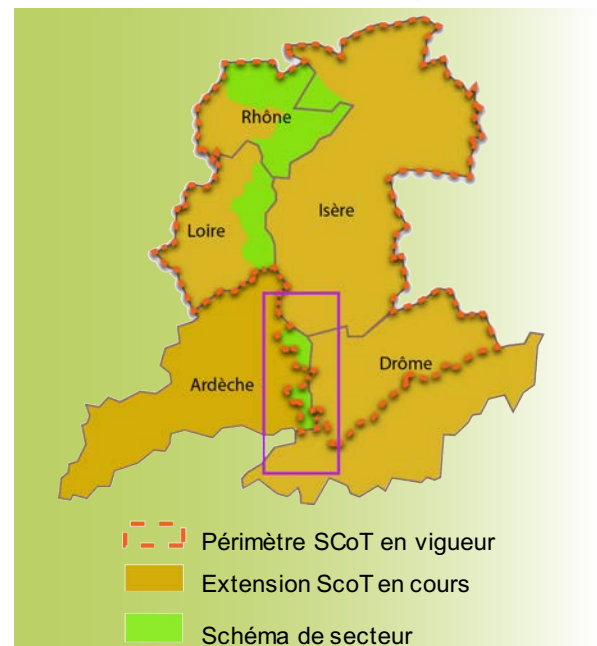
La côte rhodanienne se situe au carrefour des zones biogéographiques continentales et méditerranéennes. Cette situation, associée à la multiplicité des expositions et à d'importantes variations altimétriques entraîne une grande diversité des habitats sur un territoire à la superficie relativement réduite (milieux alluviaux du Rhône, coteaux et ravins, pelouses sèches, prairies,...).

Les espèces à enjeux sont les suivantes :

- Les oiseaux : le Grand Duc d'Europe, le busard cendré, le chevêche d'Athéna, le héron nicheur et les oiseaux d'hiver hivernants.
- Les mammifères : le castor d'Europe, les chiroptères.
- Les crustacés : l'écrevisse à pieds blancs.
- Les insectes : l'agrion de Mercure.
- Les amphibiens : le sonneur à ventre jaune.
- La flore : la gagée des rochers, l'orchis à fleurs lâches, l'orchidée des pelouses.

SCOT RIVES DU RHÔNE (secteur Ardèche)

Région Auvergne-Rhône-Alpes



- - - Périmètre SCOT en vigueur
- Extension SCOT en cours
- Schéma de secteur

Identité du territoire

Création du Syndicat Mixte des Rives du Rhône porteur du SCOT en 2001.

Périmètre du SCOT : 80 communes jusqu'en 2012 (élargissement en 2013 à 127 communes)

Sur le SCOT :

240 367 hab. (en 2011) - superficie : 1479 km²

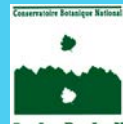
Sur le schéma de secteur :

2 602 hab. (2013) - superficie : 1 894 ha

Le périmètre d'étude ne fait pas partie d'un secteur prioritaire du SRCE.



AGIR pour la BIODIVERSITÉ RHÔNE-ALPES



Le projet de territoire a pour objectifs:

1. Limiter l'étalement urbain sur les espaces naturels et agricoles.
2. Décliner la Trame Verte et Bleue avec les contrats de corridors et le schéma de secteur.
3. Végétaliser les espaces artificialisés.
4. Maintenir une connaissance homogène et régulièrement mise à jour.

La gouvernance du SCoT

- 1 Comité syndical du Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) représenté par le 64 délégués titulaires et 64 suppléants désignés par les 7 intercommunalités membres.
- 1 Bureau syndical doté de 12 élus.

Les acteurs du territoire impliqués

- Dans l'élaboration du SCoT : le diagnostic environnemental du SCoT a été réalisé en partenariat avec les associations de protection de la nature, par la consultation des bases de données et des experts.
- Les membres du « réseau de veille écologique » :
 - Le Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre
 - L'association des amis de la Platière
 - Le Conservatoire des espaces naturels de Rhône-Alpes
 - L'association Gère vivante
 - La Ligue pour la Protection des Oiseaux Rhône-Alpes
 - Le Parc naturel régional du Pilat
 - Le Conseil Départemental de l'Isère
 - CPN Le Colibri
 - Les services environnement des intercommunalités
 - Le Syndicat Mixte Rhône PLURIEL

Chaque commune peut signer la charte et bénéficier d'une aide méthodologique des membres du réseau de veille pour mettre en place ou améliorer les actions qu'elle aura choisies.

Dans le cadre du Schéma de secteur Côtère Rhodanienne (2012 - 2015) : co-pilotage SMRR et Parc du Pilat.

Description du projet

Les enjeux :

La plupart des communes de la côtère rhodanienne sont très contraintes (topographie marquée, enjeux agricoles, environnementaux, paysagers...), ce qui limite fortement leurs capacités de développement en densification ou en extension des centres-bourgs. Par ailleurs, cet espace d'une grande richesse paysagère et agri-environnementale connaît une forte pression urbaine (résidentielle, économique, en termes de déplacements) qui nécessite de trouver un équilibre entre développement local et préservation des espaces les plus sensibles.

Par conséquent, **un des enjeux phares du SCoT est de contribuer au maintien de la biodiversité en confrontation avec une forte pression urbaine résidentielle, économique et en termes de déplacements.**



Tendance à la fermeture de corridors écologiques: phénomène d'urbanisation linéaire le long de la route départementale

Méthodologie

Dès l'élaboration du SCoT, il a été arbitré de « **faire des espaces naturels et agricoles des espaces pleins qui doivent déborder sur la ville et non l'inverse.** » Ainsi, sur l'ensemble de son territoire, le SCoT définit aujourd'hui des orientations visant à garantir la protection sur le long terme des différents types d'espaces naturels présents sur les Rives du Rhône selon plusieurs typologies (cœurs verts, espaces naturels remarquables, corridors écologiques, coupures vertes).

En parallèle, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a également souhaité mettre en place **des outils de connaissance, réglementaires ou encore pédagogiques**, souhait qui s'est traduit notamment par :

- **Le développement d'un partenariat avec les acteurs du territoire : le « réseau de veille écologique »** créé dès 2009 qui a abouti à l'élaboration de deux chartes pour la biodiversité en 2012 et en 2013. Celles-ci se déclinent au travers de principes communs et d'actions à mettre en œuvre :
 - mutualiser et développer la connaissance du territoire
 - protéger les espaces et espèces ordinaires et remarquables
 - améliorer l'état de la biodiversité du territoire
 - sensibiliser et impliquer la population
 - comparer l'état de la biodiversité des Rives du Rhône aux autres territoires et contribuer à la trame écologique nationale, notamment au regard de la préparation de la définition de la trame verte et bleue du SCoT.

- **L'élaboration du Schéma de Secteur Côtère Rhodanienne approuvé en 2015.**

Pendant l'élaboration du SCoT et du Schéma de secteur, l'équipe technique du SMRR s'est déployée sur le territoire pour expliquer la démarche auprès des élus locaux.

Réalisations opérationnelles ou traductions réglementaires

Charte pour la Biodiversité - Acte 1 :

- Via le réseau de veille écologique, le SCoT alimente son observatoire de données. Des inventaires ont été réalisés sur des zones humides et des pelouses sèches sur l'Isère Rhodanienne en 2012 et 2013. De même, depuis 2011, dans le cadre d'un programme national de suivi des populations d'oiseaux communs, une base de données a été constituée.
- Un livret pédagogique sur 11 espèces cibles a été réalisé en 2012.

Charte pour la Biodiversité - Acte 2 :

Un dossier pédagogique a été élaboré « Pour un territoire à biodiversité positive », regroupant au total 5 livrets. Outre le rôle communicant au sein du réseau environnemental, leur objectif est de pouvoir apporter le partage des connaissances auprès des élus et le grand public, mais aussi de sensibiliser les communes sur les moyens et outils à mettre en œuvre (intégration des enjeux relatifs à la biodiversité dans les documents d'urbanisme, concertation avec les acteurs environnementaux, les leviers financiers,...etc.)

Le schéma de secteur de la Côtière rhodanienne :

Le diagnostic du schéma de secteur a fait ressortir certaines fonctionnalités écologiques stratégiques à l'échelle régionale qui a abouti à des prescriptions vis-à-vis des espaces naturels. Au travers d'un travail de repérage de secteurs à enjeux à l'échelle de chaque commune, une déclinaison de la Trame Verte et Bleue a été inscrite dans le schéma de secteur, ce qui **doit permettre aux élus de tenir en amont de leur projet urbanistique les objectifs de préservation de l'environnement.**

Incidences

Prise en compte des résultats par d'autres politiques publiques :

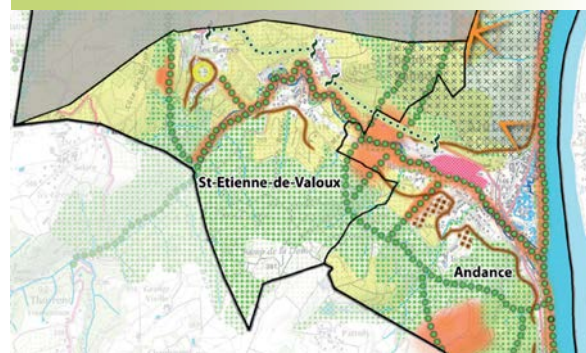
Parmi les quatre communes ardéchoises concernées par le schéma de secteur, trois communes ont lancé une procédure de PLU. Celles-ci ont pu intégrer directement dans leur étude les données sur les trames vertes et bleues offertes par le schéma de secteur (ce qui leur dispense de faire l'analyse par leur bureau d'études).

La Communauté de Communes Porte Drom'Ardèche, dans son rôle d'accompagnement des communes, tisse le lien entre le SCoT et les communes. Elle peut ainsi transmettre les informations nécessaires dans le cadre des projets urbanistiques.

La trame verte et bleue a toutefois peu d'incidence sur les projets d'aménagement et de développement des quatre communes impliquées car les corridors écologiques se situent soit sur des cours d'eau déjà protégés au titre du risque d'inondation, soit sur des secteurs non visés par des projets urbains.



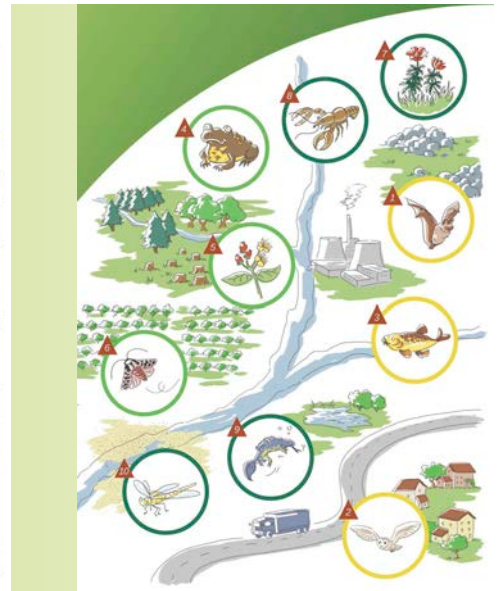
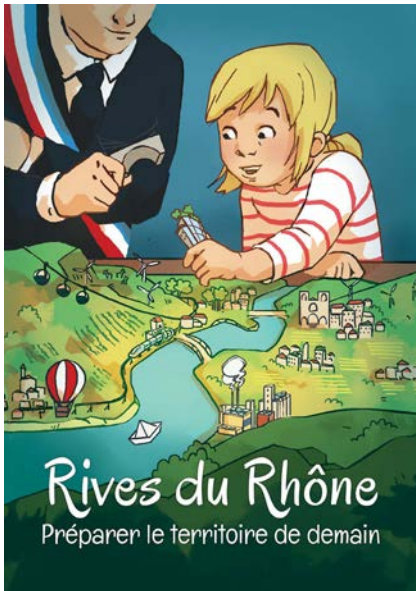
Des livrets pédagogiques à destination des élus et du grand public.
Source : SCoT Rives du Rhône



Exemple de traduction de la Trame verte et bleue issue du Schéma de secteur.
Source : SCoT Rives du Rhône



La traduction précise de la TVB à l'échelle d'une des communes réalisée par le SCoT
Source : SCoT Rives du Rhône



Une BD a été conçue pour une sensibilisation de façon ludique sur les enjeux liés à l'aménagement et au développement du territoire des Rives du Rhône, afin de rendre ces problématiques plus accessibles.

Consultable sur: <http://www.scot-rivesdurhone.com/les-enjeux-de-lamenagement-du-territoire-illustres-en-bande-dessinee/>

La réalisation du SCoT a été l'occasion d'une réelle prise en compte de la biodiversité avant même l'arrivée du Grenelle 2. Celui-ci a permis l'émergence de groupes de travail grâce à la mise en réseau d'acteurs de l'environnement et de mettre en place des moyens réglementaires au travers du Schéma de secteur sur certaines parties du territoire présentant des enjeux forts avec le développement urbain. Tout document d'urbanisme passe par les avis du SCoT ce qui permet de cadrer les projets en cohérence avec la trame verte et bleue.

Difficultés rencontrées :

- Seul l'aspect réglementaire semble avoir un impact décisif au travers des documents d'urbanisme et par conséquent, la trame verte et bleue peut être vécue comme une contrainte.
- La faiblesse des capacités financières des communes rend difficile le choix de la biodiversité comme une priorité d'action.
- La difficulté du passage à l'opérationnalité de certains projets montre parfois les limites des effets du schéma de secteur.

Leviers d'action :

- Un important effort de communication positionne la biodiversité au centre des politiques d'aménagement du territoire en tant qu'atout et plus-value.
- La concertation et l'information portées par le Syndicat mixte des Rives du Rhône lors de l'élaboration du schéma de secteur dans les communes.
- La complémentarité des partenaires permet la transmission des informations dans le cadre de l'accompagnement des communes notamment sur les projets urbanistiques.

Points forts :

- Un portage politique volontariste du SCoT en matière de préservation de la biodiversité.
- L'existence d'un partenariat des acteurs de l'environnement.
- Des outils pédagogiques mis en place.

Personnes rencontrées :

Cédric LEJEUNE, SCOT des Rives du Rhône
Pauline ROHNER, SCOT des Rives du Rhône
Audrey ARMISSOGLIO, Communauté de communes Porte Drom'Ardèche

Auteurs : CAUE de l'Ardèche et LPO de l'Ardèche
 Date de réalisation : Mars 2016 - Date de publication : Juillet 2017

Mise en forme de la fiche : UR CAUE RA



Action financée par
 la Région Auvergne-Rhône-Alpes
 et
 le FEDER

